Guide OPCO 2026

Comprendre les 11 OPCO et monter un dossier de prise en charge gagnant.

Ce guide a été élaboré par Kamakin Formations pour accompagner les salariés, employeurs et chefs d'entreprise dans le financement de la formation professionnelle.

En France, les Opérateurs de Compétences (OPCO) sont chargés de collecter et gérer les contributions des entreprises au titre de la formation professionnelle. Chaque OPCO couvre un ou plusieurs secteurs d'activité. Identifier le vôtre est la première étape pour obtenir un financement.

OPCO	Secteurs couverts
AKTO / OPCO entreprises et salariés des services	Commerce, services aux particuliers et aux entreprises, immobilier.
Atlas	Industries de santé, chimie, parachimie, agroalimentaire, environnement.
OCAPIAT	Agriculture, agroalimentaire, aménagement paysager, environnement, vins et spiritueux, bois.
OPCO Mobilités	Transports, logistique, tourisme, mer.
Constructys	Bâtiment et travaux publics (BTP).
Opco EP	Économie publique : État, collectivités, établissements publics, sécurité sociale.
Uniformation	Économie sociale, solidaire et religieuse, associations, coopératives, mutuelles.
OPCO 2i	Ingénierie, informatique, industries de métaux, électronique, électrique.
OPCO Cohésion sociale	Sport, culture, médias, animation, action sociale, soins, petite enfance.
OPCO Commerce	Commerce de détail et de gros, distribution.
OPCO Santé	Établissements et professions de santé, médico-social.

Les 5 étapes pour monter votre dossier

1. Identifier votre OPCO en fonction de votre convention collective ou de votre activité principale.

2. Choisir une formation éligible et référencée, idéalement certifiante et inscrite au RNCP.

3. Constituer le dossier : devis, programme, justificatifs du bénéficiaire et de l'entreprise.

4. Déposer la demande sur l'espace adhérent de l'OPCO au moins 15 à 30 jours avant le démarrage.

5. Suivre l'instruction et transmettre les justificatifs de présence à l'issue de la formation.

Bon à savoir

La prise en charge par l'OPCO peut couvrir tout ou partie des frais pédagogiques, voire les frais de transport et d'hébergement dans certains cas. Le montant dépend du plan de formation de l'entreprise, de l'effectif et des priorités sectorielles.

Pour aller plus loin, contactez Kamakin Formations : un conseiller étudie votre projet et vous accompagne dans la constitution du dossier OPCO.